COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021 À 20H30.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni en séance publique au Foyer Rural, salle Firmin Girard, en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents **:** GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, BOUCHON Dominique, JOSSERAND Christelle, BARTH David, BOLLIET Alexis, BROCARD Jérôme, DECAY Camille, DUBREUIL Meryem, GOYFFON Geneviève, GUILLON Magalie, MILET Gaëtan, MORELLET Jacques, POMMEREL Christian.

Absents **:** BLANCHETON Laure-Emilie (pouvoir à A. BOLLIET), JAMES David, ROUSSET Frédérique (pouvoir à D. BARTH).

Convocation du 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Christophe FOURNIER

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

AUTORISÉ le Maire à signer une convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de demain » entre les services de l'Etat, les communes de Pont d'Ain et Poncin. Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes de – de 20 000 habitants exerçant les fonctions de centralités pour concrétiser leurs projets de territoire.

ADMIS en non-valeur des créances datant de 2012 à 2019 pour un montant de 3793,30 € correspondant essentiellement à des dettes de cantine. Ces créances restent irrécouvrables en raison de la situation financière de ses débiteurs et après avoir épuré toutes les procédures de poursuites.

AUTORISÉ le provisionnement de 1700,00 € compte-tenu du risque d' irrecouvrabilité estimé sur le total des créances anciennes. Cette procédure permet d'étaler la charge dans le temps avant une admission en non-valeur et donc un effacement total de la dette.

APPROUVÉ la proposition technique et financière présentée par la Chambre d'Agriculture et la SEMA pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une Association Foncière Pastorale (AFP) sur la commune ayant fait le constat que des parcelles communales et privées s'enfrichaient.
L'objectif est d'étudier la faisabilité de création d'une AFP pour favoriser le retour au pâturage sur les secteurs en friche ou embroussaillés afin de limiter la

fermeture paysagère, le risque d'incendie et de redonner une vocation économique à ces espaces.

DÉCIDÉ des tarifs de revente d'électricité suite à l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques mises en place sur l'extension du parking de la Poste. Le choix des tarifs sont les suivants :

- Coût de connexion incluant 1 heure : 2,00 €
- Coût de l'heure supplémentaire : 2,00 € décompté à la minute soit 0,033 € par minute
- Plafond de facturation 10,00 €

Le Conseil a également autorisé le Maire à signer une convention de mandat avec la société Bouygues Énergies, fournisseur des bornes, qui récoltera les recettes pour la commune avec un reversement trimestriel à la collectivité.

ACCPETÉ l'annulation de trois mois de loyers au professionnel situé au 1, Avenue du Parc, considérant les nuisances rencontrés durant l'aménagement du parking et mettant son activité au ralenti, en plus de la crise sanitaire et la mise en place du couvre-feu réduisant son activité professionnelle.

AUTORISÉ l'annulation d'un mois de loyer concernant deux garages situés Avenue du Parc suite aux nuisances rencontrés durant les travaux d'aménagement du parking.

EXPRIMÉ à l'unanimité le souhait que la société CEMAN Frères puisse finir une construction datant de 2014 en zone UC de notre PLU qui comportait une anomalie de positionnement du bâtiment, bien entendu après que cette disposition ait reçu l'accord du Tribunal de Grande Instance, une plainte ayant été déposée par le Maire.

S'EST DECLARÉ favorable à l'unanimité au maintien des rythmes scolaires à 4 jours ½ par semaine sur le territoire de la commune, car il était possible de changer ces rythmes à la rentrée 2021.

Clôture à 21h45.

Le Maire,
JM. GIROUX